



Contester une invalidation

Par **alixfabrice**, le **25/11/2009** à **18:34**

Bonjour, mon permis a été invalidé or je n'ai jamais reçu de courrier du ministère pour me prévenir qu'il ne me restait presque plus de points et me donner le choix de faire un stage de récupération. En fait je souhaite contester pour manque d'information, en effet le 6/02/2006 j'aurais perdu 2 points et je n'ai pas reçu de courrier, j'ai eu un retrait de 6 points en août 2006 et j'ai reçu un courrier du ministère en janvier 2007 qui me précisait qu'il me restait 6 points (il n'avait pas compté les 2 points précédents) . en decembre 2008 j'ai eu un retrait de 4 points donc il me restait d'après les infos encore 2 points et je reçois en octobre 2009 un courrier comme quoi je n'avais plus de points (ils avaient compté cette fois ci les 2 points de fev 2006). quels sont les recours que j'ai par rapport à ce manque d'infos de leur part ? De plus aucun courrier du ministère a été envoyé en recommandé. merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **25/11/2009** à **23:33**

Bonjour, Vous avez été informé du retrait des 6 points (donc la moitié de votre capital maximum possible) puisque vous avez reçu un courrier dans ce sens. C'est à cette période qu'il vous fallait faire le stage. Pour les autres PV, si la case "retrait de points" a été cochée ou si les PV mentionnent que l'infraction est susceptible d'entraîner un retrait de points, vous serez débouté par le tribunal administratif. Il vous appartient :
1 - de respecter le code de la route
2 - de suivre vos retraits de points en cas d'infraction
Vous ne l'avez pas fait et c'est bien dommage car vous allez devoir maintenant restituer votre permis aux autorités, puis attendre un délai de 6 mois avant de pouvoir repasser les épreuves du permis. Rien ne vous interdit, durant ces 6 mois, de vous réinscrire en auto-école pour passer ce nouveau permis.
Attention, l'invalidation du permis touche toutes les catégories passées (auto, moto, PL) donc si vous avez plusieurs catégories, elles sont toutes invalidées et, pour les récupérer

vous devrez repasser, avec succès, chacune des catégories, mais pas avant 6 mois.